

LE PRECURSEUR,



JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

Le PRÉCURSEUR donne les nouvelles 24 ou 30 heures avant les journaux de Paris. — On s'abonne : à LYON, rue St-Dominique, n.° 10 ; à PARIS, chez M. Placide JUSTIN, rue St-Pierre-Montmartre, n.° 15. — PRIX : 16 fr. pour 5 mois ; 32 fr. pour 6 mois ; 64 fr. pour l'année ; hors du dép. du Rhône, 1 fr. en sus par trimestre.

MM. les Actionnaires du *Précurseur* sont prévenus que l'assemblée générale et annuelle, que nous avions annoncée pour ce soir, n'a pas eu lieu pour un défaut de formalités dans la convocation ; elle aura lieu dans les bureaux du *Précurseur*, le lundi 30 courant, à six heures précises du soir.

Lyon,

20 JANVIER 1832

Dans un acte extra-judiciaire signifié aujourd'hui à la commission de surveillance du *Précurseur* par quelques actionnaires dissidens, il est dit que quelques lettres seulement auraient été envoyées à leurs adversaires pour les convoquer à l'assemblée générale qui devait avoir lieu ce jour. En ma qualité de secrétaire de ladite commission, je déclare qu'il est faux qu'aucune lettre de convocation ait été adressée à qui que ce soit. Je donne sur ce point le démenti le plus formel à MM. Gros, Bonard, Alph. Dupasquier, Baudrier, M. Pignatelli, Prunelle, Bottex, Joseph Hobitz, Dumoy fils, Jars, Et. Gauthier, Dupasquier, pharmacien ; Clément Reyre, Joseph Rémond, Joseph Brosset, Ph. Ollat, Dutilleul, Louis Pons, Pichot, Ch. Degaultière, A. Berlie, Guérin-Philippon, Ch. Berna, Th. Tissot, Isaac Rémond, Pierre-Victor Favre, (qui, soit dit en passant, a vendu l'action qu'il possédait,) tous signataires de l'acte signifié.

CASTELLAN aîné,
Secrétaire de la commission de surveillance.

A l'occasion de la discussion du budget, le général Lafayette vient de faire distribuer à ses collègues une brochure dont nous ne pouvons mieux faire connaître l'objet qu'en transcrivant la lettre suivante, qui lui sert d'introduction :

« Mes chers collègues, il y a quelque temps que je trouvai dans un estimable journal, la *Revue britannique*, un examen comparatif des dépenses gouvernementales de la France et des Etats-Unis (1). Les erreurs manifestes dont je fus frappé au premier coup d'œil me firent peu d'impression, lorsque je les vis reproduites avec affectation dans le *Moniteur* et dans quelques autres journaux. J'ai même reconnu qu'au moment de discuter les lois de finances, les paradoxes de cet écrit, fait avec soin, et sur des renseignements spéciaux, quoique inexacts, avaient jeté quelque hésitation dans l'opinion publique et jusque sur nos bancs. Déjà le rapport de la commission du budget, et le dernier message du président, qui se sont rencontrés fort à propos, ont fourni matière à comparaison : il m'eût peut-être suffi de relever à la tribune quelques assertions tout aussi imaginaires que la maison de campagne dont le président a été gratifié, et surtout de faire observer que l'auteur a pris pour dépense courante le remboursement de la dette qui doit être effectué avant trois ans ; mais j'ai souhaité pour un éclaircissement plus complet, que l'article entier de la *Revue* fût décomposé, et je me suis adressé séparément à deux amis qu'on ne taxera pas d'ignorance : l'un est M. Cooper, le célèbre auteur américain, citoyen de New-York qui, dans un de ses ouvrages, *Observations sur les Américains*, a déjà publié des vues très-remarquables sur les constitutions et les caractères de son pays ; l'autre est le général Bernard, dont le génie de Napoléon avait distingué les rares talents et les hautes vertus, qui fut son aide-de-camp confidentiel et le dépositaire de sa correspondance intime dans les temps les plus critiques, et qui, après le désastre de Waterloo et l'attentat de St-Hélène, persécuté dans son pays, repoussant les offres des gouvernements de la sainte-alliance, adopté par les Etats-Unis, leur a rendu pendant quinze années, dans le génie civil et militaire, des services immenses, qui l'ont mis à portée de connaître à fond l'ensemble et toutes les parties de l'Union américaine.

Après avoir lu ces deux réponses, il m'a paru qu'au lieu de vous en porter de longs extraits à la tribune, mes propres observations devenant superflues, il valait mieux, pour l'information publique et pour votre édification personnelle, faire traduire la lettre de M. Cooper et les faire imprimer ensemble, afin qu'elles servissent à éclairer votre jugement sur la comparaison qui a été provoquée par l'article de la *Revue* et les éloges de certains journaux.

Recevez, etc.

LAFAYETTE.

On lit dans le *National* :

Il y a eu un temps où le *Journal des Débats* s'efforçait à prouver que la combinaison ministérielle du 15 mars était la dernière compatible avec l'ordre, la royauté, la paix, ce que nous chérissions tous. M. Odilon-Barrot avait de bonnes intentions peut-être, mais n'était pas capable de faire un ministre ; M. Mauguin était un esprit incoussé ; M. Salvette un parleur vulgaire ; le général Lamarque un diseur de grands mots. L'extrême gauche était trop vieille et radotait ses rancunes de restauration ; l'extrême droite était trop jeune ; c'étaient des députés venus on ne sait d'où, et dont la langue ne se déliait que pour faire entendre de grossières interruptions. Que devenait après M. Périer, disait le *Journal des Débats* ? n'est-ce pas le dernier homme de la monarchie constitutionnelle ?

O changement inespéré ! voilà que 164 députés signifient à la couronne que si elle prétend avoir des sujets, eux ne veulent être les sujets de personne. Sur ces entrefaites, on parle de changement de ministère ; nous traitons le bruit de ridicule ; nous faisons remarquer la gravité de ce différend élevé sur un mot ; nous disons que c'est une infranchissable barrière élevée entre la couronne et l'opposition, parce que, si la couronne veut des sujets pour ministres, il ne faut pas qu'elle en cherche parmi les 164 ; parce que les 164 ne peuvent plus être ministres sans se reconnaître sujets, c'est-à-dire sans se par-

(1) Nous publierons nous-mêmes une réfutation de cet examen où les plus grossières erreurs ont été commises sciemment et dans le but d'égaler l'opinion.

jurier. L'argumentation est bonne ou elle est mauvaise, sérieuse ou futile. Elle est bonne si, de part et d'autre, on a attaché au mot sujets le sens qu'il avait, il y a dix mois, sous l'empire de la Charte de 1814 ; elle est futile si le ministère, pas plus que l'opposition, si l'opposition, pas plus que le ministère, n'ont attaché de valeur au mot sujet.

Nous jugeons, nous, de l'importance d'un débat par le bruit qu'il fait à la chambre. Or on ne nous conteste pas que la persistance du ministère dans l'emploi du mot sujet n'ait amené, pendant deux séances consécutives, les plus violents orages de toute la session. On n'a pas oublié même qu'un nombre considérable de membres quitta ses bancs, menaçant de ne plus reparaitre à la chambre. Gens de bonne foi, nous nous imaginons que quand la chambre présente le spectacle d'une mêlée ; quand d'un côté à l'autre on se menace, on s'insulte, on vocifère ; quand M. Girod se lève, s'assoit, suspend, reprend la séance, se couvre du premier chapeau qui se trouve sous sa main ; quand M. de Montalivet, dix fois interrompu sur ce beau commencement de période dont on n'a pas connu la fin : « Sage et généreux dispensateur de... », descend de la tribune sans s'être expliqué, et qu'à la sortie même de la séance, une protestation contre la majorité nous est adressée : à toutes ces circonstances, à tous ces signes, nous nous persuadons que l'objet de la dispute est grave, que ceux qui ne se reconnaissent pas sujets sont violemment indignés contre ceux qui veulent les contraindre à l'être, qu'on les a blessés dans une de leurs croyances essentielles, et, ainsi blessés, nous les croyons peu propres à faire des ministres ; nous traitons de ridicule le bruit qui leur donne le ministère. N'est-ce pas de cela que se plaint le *Journal des Débats* ?

La barrière n'est pas dans la protestation ; elle est dans le mot sujets. Tant que l'injure officiellement adressée à la portion de la chambre qui ne veut point être sujette n'est pas retirée officiellement, elle subsiste, et on ne peut raisonnablement affirmer qu'elle ne sera pas retirée, quand elle ne l'a pas été en temps convenable, quand un conseil de ministres a passé sur la prétendue inadvertance, et que, le second jour comme le premier, l'inadvertance a été reproduite et soutenue. Si l'on fait, après cela, quelque estime des députés qui ont protesté, on doit croire qu'ils tiendront au moins aussi opiniâtement au motif de leur protestation, que la couronne à son refus de satisfaction.

On lit dans le *Globe* :

La période d'aigreur qui date de la discussion de la liste civile poursuit encore son cours. La presse attaque vivement, et le ministère répond par des violences contre la presse ; saisies multipliées, emprisonnement préalable. Il a abandonné le mot *sujet*, et ses journaux tâchent de persuader l'opposition qu'elle ne veut pas de la république. La restauration, qui se tenait sur l'offensive, accusait ses ennemis d'y pousser la France. Il a reculé à tel point qu'il invoque par l'organe du *Journal des Débats* l'appui de la chambre des pairs, de la chambre des pairs qu'il a tant dénigrée ! « La chambre des pairs ne permettra pas, la chambre des pairs ne souffrira pas », dit-il. Et, d'un autre côté, il est certain que le ministère dispose moins de la chambre des pairs que de la chambre des députés, où cependant il ne peut positivement rien se promettre d'avance à lui-même.

Il ne faut pas se le dissimuler, dit le *Journal des Débats*, chaque jour l'injure et l'outrage empiètent sur la société : chaque jour leur tyrannie devient plus menaçante : dites-moi le pouvoir qui n'est pas insulté ! Y en a-t-il un seul ? la royauté, la justice, les chambres, tout est bon à l'outrage, tout lui sert de proie et de pâture. Chaque jour l'injure croît et s'amorce, elle déborde ; c'est comme une mer de fange et de limon qui nivelle tout : quiconque cherche à s'élever au-dessus de ce flot pesant et lourd est aussitôt recouvert et englouti par la vague. La royauté et l'aristocratie sont inondées, déjà ce qu'on appelle la haute bourgeoisie est miné et assailli : l'ordre matériel résiste ; il oppose sa force d'inertie, force impuissante, si la force morale ne veut pas l'aider. C'est donc le temps, ou jamais, d'élever un drapeau d'opposition et de lutter contre cette oppression de bas en haut qui étouffe la société. La chambre des pairs n'a pas cédé au torrent du jésuitisme monarchique de 1832 ; elle ne cédera pas, espérons-le, aux flots de nivellement démagogique de 1832 ; elle sauvera la France de l'obscurantisme des clubs comme elle l'a sauvée de l'obscurantisme des sacristies.

Paris,

18 JANVIER 1831.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU PRÉCURSEUR.)

Ce matin tout était à la guerre. Une ardeur martiale s'est tout d'un coup emparée du ministère ; M. Casimir Périer a chargé ses amis de proclamer bien haut qu'il emploie aujourd'hui un langage menaçant avec les puissances étrangères ; que l'honneur de la France est un dépôt sacré qui lui a été confié, et qu'il ne souffrira pas qu'il y soit porté la moindre atteinte. Tout cela est fort beau. Le langage est pompeux ; aussi, a-t-il étonné amis et ennemis, juste-milieu et patriotes, carlistes et bonapartistes, mais il leur semble à tous pitoyable de la part du ministère, et n'a pas, venant de lui, le sens commun. Ne croyez pas, au reste, que ce soit par un appel à l'enthousiasme populaire que M. Périer prétende trouver les moyens de faire la guerre et de la soutenir ; non, l'enthousiasme, le ministère le sait bien, serait le signal d'une guerre européenne, d'une guerre de propagande.

L'enthousiasme, qui pis est, renverserait le ministère de force et de puissance et tout son échafaudage ; décidément l'enthousiasme est trop dangereux, trop anarchiste, on n'en veut pas. Avec l'excellente organisation de l'armée, avec sa discipline sévèrement observée, avec sa confiance illimitée dans ses chefs, il ne doute pas qu'il ne parvienne

à faire face à une ou deux puissances, et il se flatte que tel sera le nombre de ses adversaires. On fera une guerre d'échiquier, une guerre à la Louis XIV.

Hier on faisait circuler à la Bourse un article du *Messenger*, annonçant la ratification de la Prusse. La rente s'en est ressentie. Le soir venu, on a envoyé chercher cet article dans le *Messenger*. Les journaux ministériels n'en disent pas un mot ce matin. Mais voici que le *Courier* et le *Globe* anglais, du 16, répètent la même nouvelle. Elle est parvenue à Londres par le télégraphe, et, par conséquent, a dû passer par Paris. Comment se fait-il que nous ne le sachions pas depuis 3 jours. Les gros joueurs à la Bourse peuvent sans doute nous expliquer ce mystère. Quoi qu'il en soit, et cette ratification fût-elle vraie, elle ne change rien à la situation politique de l'Europe, le roi de Hollande résistera, et sa résistance entraînera la France dans la grande querelle que le ministère veut rapetisser à sa taille.

On vous a donné des nouvelles du bal de la cour, mais on n'a rien dit des conversations du duc d'Orléans. Il était triste, mais résigné ; il croit, malgré toutes les assurances contraires, que l'opposition en veut non-seulement au ministère, mais à la dynastie elle-même : on dit que ce sont aussi les pensées intimes du roi. Il est fort affligé pour la France au bonheur de laquelle il a consacré sa vie et sacrifié son propre repos. Il dit qu'au-delà de son système il ne voit qu'anarchie et désordre, et qu'il y tient par cette seule raison.

On parle de nouveau d'un ministère de gauche, d'un ministère de transition, ou plutôt d'un ministère *inqualifiable*, puisqu'il serait composé de MM. O. Barrot, Decazes et Molé. Ce qui est plus surprenant, c'est qu'il paraît certain que M. O. Barrot ne rejette pas entièrement cette combinaison. C'est, dit-on, le journal le *Temps* qui sera chargé d'y préparer les esprits ; M. O. Barrot a pardonné au journal qu'il a proclamé infâme du haut de la tribune. Il est vrai que, depuis cette époque, le *Temps*, que ses rédacteurs patriotes avaient déjà quitté, a de nouveau changé son personnel. Un seul est inamovible : c'est le gérant qui en dirige la politique.

Le bruit court à présent à la Bourse que la police fait de grands préparatifs pour ce soir ; les chiffonniers ont annoncé qu'ils devaient brûler Paris. La garde nationale est convoquée. Cette nouvelle a suffi pour faire baisser la rente.

C'est M. Aguado qu'on accuse d'avoir fait courir hier le faux bruit de la ratification de la Prusse. Le fait est qu'aujourd'hui il n'a pas osé s'y montrer.

La commission chargée de l'examen de la loi de banissement de Charles X, altérée par la chambre des pairs, a décidé à l'unanimité qu'elle rejetterait les modifications que la seconde chambre y a apportées.

AUTRE CORRESPONDANCE.

Lord Cochrane, le célèbre amiral fut-il y a quelques années, condamné en Angleterre à une peine infamante, pour avoir répandu à la Bourse de fausses nouvelles imaginées dans le but d'une escroquerie sur la hausse et la baisse.

Hier à la Bourse de Paris, on a fait circuler une édition vraie ou fausse du journal le *Messenger*, annonçant semi-officiellement, la ratification par les trois puissances du Nord du traité concernant la Belgique. Sur ces nouvelles la bourse a monté ; mais le soir, le désappointement a été grand quand la véritable édition du journal du soir, n'a plus porté la nouvelle jetée vers trois heures aux niais du parquet et de la coulisse.

A la Bourse, aujourd'hui, on a raconté que des symptômes d'émeutes s'étaient manifestés, et on assure que la police craignait pour ce soir des désordres plus sérieux : on parlait de menaces d'incendie. La préfecture de police et les douze mairies de Paris devaient être livrées aux flammes. Les auteurs du complot sont, ajoute-t-on, les chiffonniers de Paris, ruinés dans leur industrie par l'invention d'un mode de nettoyage des rues de Paris, consistant en tombereaux voyageurs qui enlèvent les ordures sans qu'elles aient été déposées dans les rues et sans qu'elles y séjournent. De cette manière, les chiffonniers n'ont plus rien à recueillir, ni os, ni verres, ni chiffons. Quelque spéculateur particulier exerce-t-il sur le contenu des tombereaux les investigations qui jusque-là se faisaient au coin des bornes ; le fait au moins constant, c'est que dans ce moment la plupart des chiffonniers meurent de faim.

En 1827, lorsqu'une loi de la restauration menaçait la liberté de la presse, un pair, feu M. Daru, fit sur les produits du commerce de la librairie de curieuses recherches. Les résultats qu'elles présentaient pour le seul commerce des chiffons sont en cette question d'un haut intérêt.

D'après les investigations de M. Daru, il y a à Paris, 4,000 individus exerçant la profession de chiffonnier. Ces individus ne ramassent pas seulement du chiffon ; les os, la vieille ferraille, les débris de verrerie, sans compter une grande quantité d'effets perdus, sont aussi l'objet de leurs recherches. Chaque chiffonnier gagne environ 56 sous par jour, pour ce qu'il ramasse dans les rues ; et, dans l'état actuel, c'est une pareille somme qui fait défaut chaque jour à une classe nécessaire.

On concevra que le moment soit fort mal choisi pour

faire une telle révolution dans les ressources de cette partie de la population.

— Le ministre du commerce et des travaux publics se croyant blessé au vif dans son honneur par les quatre premiers vers de la *Némésis*, dont la 44^e livraison lui est tout entière adressée, vient, d'après l'avis de M. Chaix d'Estange, avocat, d'intenter un procès en diffamation à M. Barthélemy. Cette résolution, pour laquelle M. d'Argout avait hier convoqué un conseil d'hommes de loi, a été envoyée à tous les journaux, qui l'ont annoncée ce matin.

— On instruit en secret une affaire de détournement de fonds confiés à l'un des douze maires de Paris peu de temps après la révolution de juillet, pour être distribuée aux pauvres de son quartier, et qu'il aurait, dit-on, appliquée en grande partie aux affaires embarrassées de son frère.

— Le grand bal que le président du conseil se propose de donner à MM. les députés et pairs dans son hôtel de l'intérieur, aura lieu lundi 23 janvier. Le jardin du ministre sera transformé en salle de bal, au moyen des cloisons mobiles que la commune avait fait faire pour la soirée dansante qu'elle donna le jour du mariage de Napoléon avec Marie-Louise d'Autriche; outre cela d'immenses préparatifs doivent donner un éclat extraordinaire à cette fête qui a surtout pour objet, dans sa coïncidence avec les débats du budget, de ranimer la foi symbolique des sections intérieures, comme les appelle galamment le *Constitutionnel*.

— Des lettres de Vienne démentent la nouvelle que l'on donnait pour certaine du prochain mariage du duc de Reischstadt avec une archiduchesse. Déjà les gazettes, ingénieuses dans leurs commentaires, nous apprenaient qu'un trône grand-ducal pourrait bien être établi par l'oncle François dans l'Italie centrale, en douaire des deux époux. Aujourd'hui voilà qu'une autre feuille annonce que M^{lle} Lœtitia dispose dès à présent, en faveur du mariage de son petit-fils, d'une grande partie de biens immeubles qui devaient, ainsi que ceux de son oncle le cardinal Fesch, ne lui revenir que par voie de legs.

— Docile à l'appel du *Journal des Débats*, la chambre des pairs paraît accepter un rôle de résistance anti-nationale. Cette attitude, qui s'est manifestée par le texte modifié de la loi de bannissement, vient de prendre un caractère un peu plus sérieux à propos du rappel de la loi sur le 21 janvier. La chambre y a répondu par une véritable fin de non-recevoir.

Quoique cette tendance soit fort dans le goût du ministère, il lui serait toutefois pénible d'établir sitôt une lutte ouverte entre les deux pouvoirs, lutte qui pourrait devenir systématique et entraîner un conflit intolérable. Autant pour prévenir ce résultat, que pour tenir des paroles, il compte donc, après le vote du budget, faire une large tournée de pairs, et même, dit-on, dissoudre la chambre des députés. Les familiers du cabinet lui disent à l'oreille que la France qui ne veut point d'anarchie ni de guerre, lui enverra une chambre plus ministérielle que celle qui existe et cela avec d'autant plus de raison, que la question du mandat impératif n'ayant plus d'objet ne se renouvellera plus. Plusieurs députés se mettent déjà en mesure pour subir le baptême de la réélection.

— Les nouvelles venues de Londres aujourd'hui, sous la date du 16, annoncent d'une manière formelle que la ratification du traité de la conférence par la cour de Berlin venait d'arriver au cabinet de St-James. Le journal le *Globe* annonce toutefois que cette ratification est entourée de conditions impératives, relatives au délai et au mode d'échange. « Du reste, ajoute cette feuille, on espère d'autant mieux la solution de toute difficulté que le roi de Hollande a reçu une lettre du roi prussien, dans laquelle ce dernier demande son accession aux protocoles, en déclarant qu'il ne devait s'attendre à aucun secours de la part de la Prusse en cas de résistance. » Le journal officiel le *Courier* donne la même nouvelle à-peu-près dans les mêmes termes, seulement il annonce de plus que la ratification prussienne n'est donnée que sous la condition de ratification de la part des autres puissances.

— Un manufacturier de Lille vient de faire une expérience intéressante pour la sucrerie.

On sait que la betterave contient 97 centièmes de jus et 3 centièmes de parenchyme; les procédés employés jusqu'ici ne permettent d'en extraire que 60 à 70 centièmes de jus, et le reste est retenu par le parenchyme qui, dans cet état, est connu sous le nom de pulpe.

Cette pulpe, traitée par la vapeur, devient susceptible d'abandonner par la pression une grande portion du liquide qui la constitue; il paraîtrait que la vapeur brise les cellules qui ont échappé à l'action de la râpe et facilite l'extraction du jus qui s'y trouvait comprimé.

Notre compatriote va se livrer à des expériences en grand, il en publiera les résultats lorsqu'il aura vu tout le parti qu'on peut tirer de sa découverte, et la livrera au public sans s'en assurer la propriété par un brevet.

Nouvelles.

— On lit dans le *Dauphinois*:

On donne comme certaine la nomination à la préfecture de notre département de M. Maurice Duval, préfet actuel des Pyrénées-Orientales.

M. Duval, ancien homme de lettres, avait remplacé à Perpignan M. Méchin fils, qui était accusé d'avoir montré de la faiblesse dans la répression d'une émeute qui avait eu lieu dans cette ville, à l'occasion des impôts indirects.

— M. le comte Dupérou, directeur des contributions directes de ce département est remplacé dans cette fonction par M. Alexandre Mallein, fils du magistrat honorable qui occupa successivement la place de procureur-général près la cour de justice criminelle de l'Isère et celle de conseiller à la cour d'appel de Grenoble.

— On écrit de Clermont-Ferrand, 17 janvier:

Les Espagnols internés au dépôt de Monferrand ont fait célébrer, jeudi 12, dans l'église de cette ville, un service funèbre pour

le repos de l'âme de leurs cinquante-sept compatriotes fusillés à Malaga.

— Une fabrique clandestine de poudre a été découverte à Nantes le 13 de ce mois. Il paraît qu'au moment de la manipulation, le feu a pris sur la table où était étendue la poudre, ce qui a produit une légère explosion dont se sont ressenties les chambres voisines. Un des ouvriers a été grièvement blessé. Les commissaires de police ont fait des perquisitions dans la maison pendant toute la soirée, et ont découvert sur les lieux 40 livres de salpêtre, un boisseau et demi de charbon pilé, du soufre, un petit moulin et autres ustensiles nécessaires à la fabrication de la poudre.

Chambre des Députés.

(Présidence de M. Girod (de l'Ain).)

Séance du 17 janvier.

La séance est ouverte par un discours de M. de Cussy sur le budget de 1852.

M. Laffitte est ensuite appelé à la tribune. Il est absent.
M. Réaume-Dumas a la parole. Il propose de nombreuses économies, et entre dans l'examen de toutes les dépenses spéciales qui sont susceptibles de réduction. Il vote pour la suppression du fonds particulier d'amortissement. Le chiffre de 73,138,100 fr. d'économie est celui qu'il propose à la chambre.

M. Barthe donne lecture du projet de loi sur la contrainte par corps, tel qu'il a été adopté par la chambre des pairs.

M. Berryer, à qui, sur sa demande, la parole avait été promise hier, vient faire la proposition au ministère des finances de communiquer plusieurs états et documents qui importent infiniment à la solution de la question de l'amortissement.

Cet orateur expose à la chambre la véritable situation du trésor public telle qu'elle paraît être à ses yeux. D'abord il examine les résultats du budget de l'exercice 1851. Il fait les calculs suivants:

Les dépenses autorisées par le budget ordinaire et par le budget extraordinaire de 1851 s'élevaient à la somme totale de 1,172 millions.

Quelles sont les recettes qui ont pu être opérées ou présumées être opérées par le trésor en 1851? elles consistent dans la recette présumée des impôts, fixée à 947 millions.

D'autres recettes extraordinaires que je suppose effectuées, donneraient 1,140 millions; d'où il faudrait conclure, si je ne me trompe, que les dépenses présumées s'élevaient à 1,172 millions, et les recettes n'étant que de 1,140 millions, il y aurait un excédant des dépenses prévues dans le budget extraordinaire et ordinaire sur les recettes présumées, de 32 millions. A ces 32 millions d'excédant de dépenses de 1851 il faut ajouter les dépenses faites en dehors des prévisions du budget, qui étaient l'objet des crédits déjà accordés, ou qui sont actuellement demandés à la chambre.

Ces différents crédits, je n'ai pas besoin d'en donner le détail, ont eu pour objet 18 millions de travaux publics, 18 millions pour dépenses de la guerre, un million pour des mesures sanitaires, 21 millions payés en 1851 pour la liste civile. Le chiffre total, si je ne me trompe, est de 64 millions.

Voilà donc un accroissement de dépenses de 64 millions; 64 millions et 32 que je faisais ressortir de la différence entre les dépenses du budget et les recettes présumées effectuées, cela ferait une différence de 96 millions au moins.

J'ai raisonné dans l'hypothèse où la totalité des recettes présumées du budget ordinaire et extraordinaire aurait effectivement composé cette somme de 1,140 millions.

Mais d'après les documents que nous fournit hier le *Moniteur*, il paraît que les recettes présumées n'ont pas atteint cette somme; car il y est dit que les recettes effectuées sur la contribution indirecte pendant 1851 ont présenté un déficit, sur les recettes présumées, de 8 millions et plus.

Il est possible que les recettes sur les contributions directes offrent de nouveaux déficits, je l'ignore: le ministère ne nous a fourni aucun document.

Le déficit sera-t-il de 7, de 8, de 10 ou de 11 millions? Messieurs, ce n'est pas exagérer que de présumer que le déficit résultant des dégrèvements, des non-valeurs dans les recettes diverses de 1851, pourra s'élever de 15 à 16 millions.

A ce déficit apparent de 16 millions il faut joindre celui de 96 millions que j'ai signalé comme résultant de la différence, sur l'exercice total, 112 millions. Voilà, quant à présent, d'après les documents qui sont entre nos mains, et sauf les explications ministérielles, le résultat de l'exercice 1851.

Maintenant, permettez-moi d'examiner, après avoir ainsi posé le chiffre des recettes de 1851, la situation générale du trésor. On nous a distribué à tous un compte général de la situation du trésor au 1^{er} janvier 1851.

Suivant ce compte, les déficits antérieurs, au 1^{er} janvier 1851, montent à 257 millions: ils se composent du déficit de l'empire, 75 millions; du déficit de la restauration, sauf les recouvrements de l'Espagne, 86 millions; enfin, du déficit qui s'est manifesté depuis le 1^{er} août jusqu'au 31 décembre 1850, évalué à 90 ou 95 millions.

A ces déficits, dont le total est de 257 millions, il faut ajouter le déficit de 1851, qui monte à 112 millions. Voilà les premiers besoins du trésor pour les arriérés et le déficit: viennent ensuite les besoins du trésor exprimés pour 1852, et montant à 1,097,000,000.

Ce chiffre s'est accru de 15 millions par le vote de la liste civile. Enfin il faut ajouter les besoins du trésor pour 1852: la nécessité d'avoir des valeurs toujours disponibles pour subvenir aux valeurs inactives qu'il a toujours en portefeuille ou en caisse, ces valeurs montent ordinairement de 50 à 60 millions. Je crois que c'est ce dernier chiffre que le ministère a adopté, comme exprimant les besoins du trésor.

Récapitulant donc la situation générale et le déficit ancien avec le déficit nouveau, je dis qu'il y a nécessité pour 1852, de subvenir pour le trésor aux nécessités d'un chiffre de 1,540 ou 1,544 millions.

Après avoir ainsi établi le véritable état des finances de l'Etat quant aux besoins de l'exercice 1852, M. Berryer examine les ressources mises à la disposition du trésor pour faire face à ses besoins immenses. Il fait l'énumération de tous les moyens de recette que le ministère est dans l'intention d'employer; et il résulte de son calcul qu'indépendamment de tous ces moyens il sera forcé de demander à l'emprunt de nouveaux capitaux qui élèveront le chiffre de la dette publique.

Je pense, dit-il, qu'il est très-important qu'on indique les ressources avec lesquelles on fera face à cette situation, et qu'on rectifie mes erreurs si j'en ai commis. Il faut bien constater la nature des ressources que l'on veut demander au pays. La résolution à cet égard devra avoir une grande influence sur la question de savoir s'il faut ou non diminuer les facultés de l'amortissement.

C'est pour éclairer la chambre sur cette importante question que je demande la communication des documents suivants:

1^o Un aperçu du montant des dégrèvements et décharges opérés sur la contribution foncière, et des crédits complémentaires motivés par le déficit des contributions personnelle, mobilière et des portes et fenêtres;

2^o Un état du montant des ventes de bois de l'Etat qui ont été effectuées pendant le cours de l'année 1851.

3^o Il a été annoncé qu'un traité avait été passé, et qu'un règlement avait été fait entre la France et les Etats-Unis d'Amérique. Il en résulte pour la France un déficit de 25 millions qui ne feront qu'accroître le déficit et les nécessités du trésor.

Il faudrait savoir s'il y a obligation de la France relativement à cette affaire.

4^o Je demanderai le produit, par aperçu, des retenues proportionnelles opérées sur les traitements.

5^o Je demanderai à combien se monte le déficit de la caisse centrale du trésor, par suite du dernier événement qui a effrayé la capitale.

6^o Je demande l'état des rentes achetées jusqu'à ce jour par la caisse d'amortissement.

7^o Je demande la situation des comptes-courants du trésor avec les correspondants et comptables.

8^o Enfin, je demanderai un aperçu des frais de négociations en 1851.

Tous ces documents sont absolument nécessaires pour rectifier mes erreurs, si j'en ai commis, et pour éclairer la chambre pour la solution de la haute question qu'elle va examiner, et d'où dépend peut-être notre avenir financier.

M. Duchâtel, commissaire du roi, monte à la tribune après quelques hésitations.

Il commence par déclarer que l'administration ne s'oppose pas à l'exhibition des documents demandés, et qu'ils sont au ministère des finances à la disposition de ceux qui voudront les consulter. Ensuite il dit qu'il n'est guère possible de réfuter en ce moment les calculs de M. Berryer, car pour cela faire il faudrait avoir prévu les objections qu'il faudrait avoir préparé des chiffres positifs, afin de les opposer d'une manière authentique à ceux dont cet orateur s'est servi. Cependant il ne veut pas laisser sans réponse l'argumentation du préopinant.

Quant au chiffre de 1,544 millions que M. Berryer a énoncé comme exprimant les dépenses de l'exercice 1852, M. le commissaire du roi affirme qu'en réalité le budget de cet exercice ne s'élève qu'à celui de 1,110 millions; mais il ne disconvient pas qu'à l'aide des adjonctions des différents déficits signalés par M. Berryer, les besoins du trésor ne soient en effet tels qu'il vient de le dire. Il blâme toutefois cette manière de procéder qui consiste à faire considérer comme l'œuvre de l'administration actuelle et comme le résultat du présent budget, ce qui n'est que le produit des déficits accumulés de plusieurs exercices, de différents régimes antérieurs. Le chiffre véritable du budget ne doit être porté, selon lui, qu'à 1,110 millions. C'est là la principale observation qu'il soumet à la chambre.

M. Berryer déclare qu'il n'a pas voulu parler du chiffre réel du budget de 1852, ni opposer ce chiffre aux dépenses des autres exercices. Il a voulu faire connaître à la chambre et au pays l'état véritable du trésor; il a voulu énumérer les dépenses qui pèsent sur la réalité, quelle que soit leur origine ou leur motif, sur l'exercice 1852; et le but de ses observations a été de savoir si le trésor, au besoin de crédits considérables, devra avoir recours à l'emprunt et augmenter ainsi la dette flottante. Dans le cas où il y serait obligé l'institution de la caisse d'amortissement deviendrait inutile, puisqu'elle ne servirait qu'à amortir la dette, au lieu d'être amortie, tendrait alors à s'accroître.

M. Thiers, rapporteur, monte à la tribune et vient répondre aux chiffres de M. Berryer.

Il établit, d'une part, que le budget des dépenses de 1851 s'élève à la somme totale et définitive de 1,233 millions; et, d'autre part, que le budget de 1852 ne peut en aucun cas être porté à un chiffre supérieur à celui fixé par la commission, savoir: 1,112,800,000 fr. d'où il résulte que le budget des dépenses est moindre pour 1852 que pour 1851.

Quant aux recettes, le budget ordinaire de 1851 s'élève à 947 millions, et le budget ordinaire de 1852 s'élève à 978 millions.

Or, ces deux budgets de recettes ordinaires ne suffisent pas pour équilibrer les dépenses des deux exercices. Quelles ressources extraordinaires a-t-on donc obtenues pour couvrir le déficit? Ici M. Thiers fait une longue énumération à la suite de laquelle il déclare qu'une somme de 406 millions de moyens extraordinaires, à partager entre les deux budgets de 1851 et 1852, doit suppléer à l'insuffisance des recettes ordinaires.

Sur ces 406 millions, 286 sont ajoutés au budget de 1851, 140 au budget de 1852: il ne restera pour équilibrer le budget des dépenses ordinaires de 1852 qu'une légère insuffisance de 14 millions. Mais il reste encore pour 1852 le budget des dépenses extraordinaires, et pour couvrir ces dépenses il faudra nécessairement avoir recours au crédit pour une somme d'environ 200 millions, à laquelle somme seront ajoutés les 14 millions ci-dessus.

Ce sera à vous, ajoute M. Thiers, de juger si, lorsque vous êtes obligés de recourir au crédit pour une somme de 200 millions environ, il faut porter une atteinte à notre crédit en touchant à l'amortissement.

Ce sera là une question à traiter plus tard, et qui pourra éclairer la décision de la chambre: mais il me semble qu'elle devrait être renvoyée à la discussion des articles, et que sa place n'était pas dans la discussion générale. (Aux centres: C'est juste.)

M. le rapporteur profite de l'occasion qui l'a conduit à la tribune pour réfuter des orateurs qui ont déjà pris part à la discussion. Il dissèque le discours prononcé hier par M. Audry de Puyraveau d'une manière si originale, si spirituelle, qu'il excite souvent l'hilarité de la chambre, tout en combattant les assertions exagérées de cet honorable membre.

Il passe ensuite à la réfutation du discours de M. Pagès, et descend de la tribune après une fort longue allocution.

M. Audry de Puyraveau, qui avait proposé hier à la chambre la réduction au budget de 345 millions à prendre sur l'intérêt et le fonds d'amortissement, de 33 millions sur le clergé, et plusieurs autres économies notables, monte à la tribune pour expliquer sa pensée sur sa première proposition. Il déclare qu'il n'entend amortir la dette que par la vente des biens nationaux, dont la valeur excéderait la dette la somme de 545 millions fixée par lui.

J'ai demandé aussi, dit-il, que les frais du clergé fussent mis à la charge de ceux qui l'emploient. Je trouve extraordinaire qu'à moi par exemple, il m'en coûte de 5 à 6 fr. tous les ans, quand je m'en sers pas du tout. (Hilarité.)

M. Thiers: J'ai bien peu de chose à répondre à ce qu'a dit notre honorable collègue: il a conçu l'espérance qu'on pourrait racheter la dette avec les biens nationaux, comme il les appelle.

Il faut que vous sachiez quelle est la valeur de ces biens nationaux avec lesquels on vous propose de racheter la dette, dont le capital monte, comme vous le savez, à 4,600,000,000 fr.

Nous avons 1,100,000 hectares de bois dont une partie a été aliénée par la loi de l'année dernière; il en reste 900,000. Il n'y a pas plus de 5 à 600,000 que l'on puisse réaliser: eh bien! en vendant à 1,000 fr. l'hectare, on aurait 5 à 600,000,000, et c'est à cela qu'on vous oppose de payer un capital de 4,600,000,000.

M. Legendre a la parole.

Cet orateur, après avoir présenté des considérations générales sur la sagesse et de vérité, fait un tableau des misères de la classe laborieuse, et cherche à démontrer le danger de ces misères, car le peuple, qui sent aujourd'hui sa dignité, ne consentira pas toujours à la dure exploitation de ses maîtres orgueilleux.

Il fait voir ensuite combien les impôts indirects pèsent inégalement sur les diverses classes de la société. Il entretient assez longuement la chambre sur l'impôt du sel, dont il fait ressortir tout l'odieux.

Passant ensuite à la question de l'amortissement, il s'exprime en ces termes :

Une réduction de dépenses sur laquelle j'appellerai l'attention de mes honorables collègues, que je proposerai lors de la discussion des articles du budget, c'est celle qui résulterait de la suppression de la dotation de la caisse d'amortissement, et de la suppression du service des intérêts des rentes acquises par cette caisse.

Ce n'est point dans une loi temporaire, annuelle, déjà chargée des plus accablants détails, que je proposerai l'abolition de cet état de blissement. Je ne demande, quant à présent, la suppression de la dotation et la suspension du service des intérêts que pour cette année seulement. Mais comme cette proposition est une atteinte au respect presque religieux que quelques personnes portent encore à notre système d'amortissement, je dois chercher à justifier, au moins d'une manière succincte, mes doutes sur son utilité.

Ces doutes doivent m'être permis lorsque plusieurs économistes célèbres ont traité l'amortissement de chimère, et qu'une nation éclairée, qui la première en a fait l'essai, y a renoncé sans paraître s'en trouver plus mal.

Je n'entrerai point, quant à présent, dans tous les calculs que cette question comporte, et je n'invoquerai qu'un petit nombre d'arguments appuyés de faits les plus patents.

L'amortissement n'est point dans l'intérêt des rentiers. Ceux qui placent leurs capitaux sur l'Etat, veulent un placement qui leur assure les avantages de la perpétuité, de la sûreté, et d'un moyen prompt et facile de transfert.

L'intérêt que les rentiers prennent à l'avantage de la perpétuité de leur placement fut manifesté surtout en 1825. Ils ne craignirent rien tant que d'être remboursés; ce fut, comme l'avait prévu M. de Villèle, le principal véhicule des conversions de 3 p. 0/0.

L'extinction totale de la dette n'intéresserait point les créanciers, puisqu'alors il n'y aurait plus de créanciers.

On suppose donc que l'extinction d'une partie de la dette ajouterait à la sûreté des créanciers restants.

Messieurs, je crois que nous ne pouvons mieux faire que de nous en rapporter à ces créanciers eux-mêmes sur les motifs de leur sécurité.

Si la réduction de la dette était un motif de sécurité pour les rentiers, nous aurions vu constamment le prix de la rente décroître à proportion de l'accroissement de la dette.... Eh bien ! nous avons remarqué tout le contraire. Depuis 1813 la dette s'est quadruplée, et durant cette période, la rente a plusieurs fois dépassé le pair.

L'amortissement n'influe donc en rien sur la confiance des créanciers de l'Etat, d'où je conclus qu'il n'ajoute rien à leur sûreté.

Est-il d'un avantage réel pour la prospérité publique ?

Ce que je viens de dire de son influence sur la confiance des rentiers est une réponse catégorique quant à son effet sur le crédit, dont au surplus je redoute plus que je ne désire la trop grande extension.

Mais voyons du reste le résultat matériel de ses opérations depuis son origine.

La caisse d'amortissement, depuis 1816 jusqu'au 31 décembre 1830, a racheté 55 millions de rente, et a conséquemment réduit ou préparé la réduction de la dette publique de 1,100 millions.

Elle a employé à racheter 1,036 millions, qui lui sont provenus de la manière suivante :

Par sa dotation annuelle,	582 millions.
Par le produit de la vente des bois,	83
Par les arrérages des rentes acquises,	371

Total, 1,036

Supposons que les 582 millions de dotation annuelle soient restés aux mains des contribuables : on sait que l'intérêt moyen que produit ce travail est au moins de 10 p. 0/0; les 582 millions auraient rapporté pendant les quinze années 450 millions.

Ajoutez cette somme au capital qui l'a produite, plus les 83 millions de la vente des bois, et 100 millions au moins qu'aura coûté la perception de ce capital de 582 millions, et vous reconnaîtrez que les 55 millions de rentes rachetées ont coûté au pays 1,215,000,000, c'est-à-dire 115 millions de plus que leur capital au denier 20.

L'honorable député demande en terminant le rétablissement des 30 centimes additionnels sur l'impôt foncier.

La séance est levée.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU PRÉCURSEUR.)

Séance du 18 janvier.

(Vice-Présidence de M. BÉRENGER.)

A une heure M. le vice-président occupe le fauteuil.

On lit le procès-verbal.

A une heure et demie il n'y a encore que vingt-cinq ou trente membres présents.

M. d'Intrans est appelé à la tribune pour faire le rapport de la commission chargée de l'examen du projet de loi tendant à accorder au ministre de la guerre un crédit additionnel de 18,900,000 f. pour régulariser les dépenses extraordinaires non comprises dans le budget de l'exercice 1831.

M. le président : L'impression et la distribution de ce rapport sont ordonnées. Je proposerai à la chambre de fixer la discussion de ce projet de loi à samedi.

M. Larabit : Je demande l'ajournement de cette discussion à samedi en huit. Les demandes de crédits supplémentaires se multiplient. Celui que demande le projet est considérable. Le rapport est fort long, et d'ici à samedi prochain, la chambre n'aurait pas le temps de le méditer et de l'étudier.

M. Martineau-Desclènes, commissaire du roi, se fondant sur l'urgence du projet, demande que la discussion en soit renvoyée à la plus prochaine séance possible.

M. Mercier, comme membre de la commission, appuie l'ajournement proposé par M. Larabit.

M. le ministre de la guerre fait également valoir le motif d'urgence pour que la loi soit discutée au plus tôt.

M. Cabet : Si la loi est si urgente, c'était au ministère à la présenter plus tôt; mais la chambre ne doit pas voter un projet si important sans être parfaitement éclairée. Un délai de huit jours ne peut avoir de fâcheuses conséquences, et une discussion trop prochaine en aurait de fort graves au préjudice des contribuables.

Quelques membres demandent le renvoi à lundi prochain. Plusieurs insistent sur le renvoi à samedi en huit.

Ce dernier renvoi est mis aux voix et adopté.

M. le ministre des finances a la parole pour une communication du gouvernement. Il soumet à la chambre le projet de loi portant règlement définitif des comptes de l'exercice 1829, auquel la chambre des pairs a apporté quelques modifications.

M. le président : Le projet sera imprimé et renvoyé dans les bureaux.

M. Marschal : Les modifications apportées par la chambre des pairs ne consistent que dans quelques dispositions réglementaires qui

ont été dans cette chambre l'objet d'une discussion étendue. Je crois donc inutile de renvoyer ce projet dans les bureaux. (Appuyé.)

M. Pelet (de la Lozère) demande que le projet soit renvoyé à la commission qui a été d'abord chargée de l'examiner, et qui n'est pas dissoute.

M. Marschal se réunit à cette proposition qui est adoptée.

M. Roger : Le rapport général sur le budget de 1832 exprime peut-être fort bien l'opinion de la majorité de la commission; mais il est en contradiction avec les opinions de la minorité de cette chambre à laquelle je m'honore d'appartenir. Les conclusions de ce rapport sont de nature à porter le découragement dans le pays. En effet, ces conclusions sont celles-ci : Il est impossible d'opérer, sur les dépenses, une réduction plus considérable que celles proposées dans la commission, sans désorganiser les services. Or, ces économies se montent à la somme de 10 millions. Voilà ce qu'on vous présente comme une chose incontestable et incontestée. Or, cette affirmation positive s'éloigne de ce que prescrivaient les convenances et la vérité. Or, ces faibles diminutions n'ont été adoptées qu'après avoir été l'objet de la plus vive opposition. Car beaucoup de membres de la commission pensaient qu'il était possible d'opérer des économies beaucoup plus considérables. Il en avait même été proposé de plus fortes dans les commissions spéciales; et c'est dans la commission centrale que ces propositions ont été repoussées. Là sont intervenus tous les ministres flanqués de conseillers d'Etat pour combattre ces économies; et la minorité qui les appuyait les a constamment défendues, et n'a cédé qu'au despotisme des votes. Je dois même dire que, dans le sein de cette minorité, se trouvaient des hommes qui savent les affaires autant que ceux qui viennent à cette tribune proclamer des principes si absolus contre l'impossibilité des économies; et ces hommes-là étaient loin de penser qu'on ne pouvait, sur un budget de 110,000,000, opérer plus de 10 millions d'économie, sans désorganiser le service.

Ce n'est pas, dit-il, dans une discussion générale qu'il convient de reproduire les questions de détail qui trouveront leur place lors de la discussion des articles; la chambre verra que la minorité de votre commission a pu trouver dans le budget de sales dépenses, mais qu'elle ne croit pas qu'il y ait de sales économies; vous verrez qu'elle a pensé qu'après la révolution de juillet il y avait plus de 10 millions à réduire sur le budget. C'est donc son opinion personnelle que M. votre rapporteur est venu vous exposer...

M. Thiers : C'est inexact ! (Bruit.)

M. Roger : Vous me répondez ! (Bruit confus.)

M. Havin : M. Thiers répondra.

M. Roger : Messieurs, l'assurance qu'on vient donner qu'il est impossible de réduire sans danger le budget, c'est plus qu'une faute politique, c'est une barbarie. Pourquoi donc désenchanter l'avenir ? En admettant que ces réductions fussent imprudentes aujourd'hui, pourquoi proclamer à tout jamais que les charges doivent irrévocablement peser d'une manière aussi intolérable sur les contribuables ? pourquoi s'obstiner à défendre un système financier dont les faits prouvent le vice réel ? pourquoi s'obstiner à fermer les yeux sur les nécessités de l'époque ? pourquoi donc tant de prédilection pour le système de la restauration ? Messieurs, la restauration sans la légitimité, c'est non-seulement une imprudence, c'est une absurdité, c'est une impossibilité. (Très-bien !)

L'orateur traite ensuite la question de l'amortissement.

Mais sans parler d'un changement de système, il est une économie considérable que vous pouvez réaliser; elle se monte à plus de 40 millions. Vous comprenez que je veux parler du fonds d'amortissement qui se compose des rentes rachetées, et j'ai l'espoir que vous ne vous refuserez pas à l'opérer. Cet amortissement excessif n'est en effet maintenu que pour alimenter un agiotage effréné et anti-patriotique. Et ceux qui le soutiennent et qui se croient sages, sont de ceux qui prennent les idées tout faites pour des vérités et les systèmes pour des sciences. Les petits rentiers, les rentiers véritables ne souffriront nullement de la diminution d'un amortissement disproportionné. On les trompe en paraissant soutenir leurs intérêts; car que vous dit-on ? Il faut attirer, par l'appât d'un amortissement excessif, les petits capitalistes dans la spéculation des fonds publics, et on s'indemnifiera plus tard des sacrifices de l'amortissement par une conversion forcée et une diminution sur l'intérêt de la dette, et c'est dans l'intérêt de cette spéculation commerciale qu'on vous propose de continuer un emprunt annuel de 40 millions.

Il faudra bien un peu annuler les rentes rachetées. Car on ne concevrait pas que l'Etat se payât indéfiniment à lui-même une somme de rentes si considérable. Dans les pays où on comprend le mieux les bons systèmes financiers, on ne s'est pas obstiné à suivre des préjugés ruineux. Dans les états de l'Amérique du nord, on s'est bien gardé de rester grevé du fardeau d'une dette rachetée. Ils amortissent leur dette et jouissent des bienfaits de cet amortissement. Nos voisins les plus arriérés n'en sont plus à cette théorie rétrograde. Et il n'y a que nos hommes d'Etat qui aient imaginé de maintenir ce statu quo financier qui nous ruine; ils se mettraient volontiers à la remorque de l'Angleterre, à condition de ne pas la suivre quand elle avance. Ce n'est pas le système anglais progressif qu'on vous propose, c'est le système anglais selon Wellington qu'on veut imposer à la France. (Murmures aux centres. M. Thiers fait des signes négatifs. Approbation dans plusieurs parties de la salle.)

L'orateur s'élève contre cette habitude ignoble de nos gouvernants de ne juger l'Etat du pays que par le thermomètre de la Bourse. C'est la mesure la plus anti-patriotique qu'on puisse consulter. Il est indigne du pays de prendre l'agiotage pour règle de sa conduite; mais l'argument sur lequel on compte le plus pour déterminer la chambre à maintenir l'amortissement est celui-ci : Il ne faut pas toucher à notre amortissement à une époque où il est possible que nous ayons à contracter un nouvel emprunt; c'est dire, Messieurs, répond l'orateur, qu'il faut feindre de payer un peu pour avoir la faculté d'emprunter beaucoup. Ce n'est là qu'une rouerie d'hommes d'affaires plus propre à ruiner le pays qu'à le liquider.

M. Royer dit ensuite, qu'il serait peut-être plus convenable de répondre sérieusement à des orateurs qui plaident les véritables intérêts de la France, que de prendre les choses du côté plaisant comme l'a fait M. le rapporteur; un peu de sympathie pour les misères du peuple, vaudrait mieux que des lazzi; (Murmures.) car il est douteux que les contribuables aient fort envie de rire.

Ce discours écouté avec attention est fréquemment interrompu par les murmures des centres, et les marques d'approbation de l'opposition.

M. Odier : Je demande la parole.

M. le président : La parole est à M. Alexandre Bouin.

M. Odier : Je demande la parole au nom de la commission, comme membre de la majorité. (Bruit : ce n'est pas l'usage de la chambre.)

M. le président : Je ne puis vous accorder la parole; on ne peut interrompre la discussion générale.

M. Odier se dirige à la tribune.

Voix nombreuses : Vous n'avez pas la parole !

M. Odier prononce au milieu du bruit quelques paroles qui n'arrivent pas jusqu'à nous.

M. le président : Je vous répète, Monsieur, que vous n'avez pas la parole.

(Le bruit augmente; quelques cris : A l'ordre ! à l'ordre ! se font entendre.)

M. Jaubert s'élance à la tribune. Messieurs, je demande la parole pour un rappel au règlement. Il est d'autant plus nécessaire d'accorder de tems en tems la parole à un membre de la commission, que la chambre doit s'apercevoir du renouvellement de cette tactique. (explosion de murmures aux extrémités.)

MM. Cabet, de Tracy et plusieurs membres de l'extrême gauche : Il n'y a point de tactique !

M. Jaubert : Oui, Messieurs, cette tactique que j'ai déjà signalée. (Nouvelle et plus bruyante interruption.)

M. Jaubert : Oui, Messieurs, c'est par le renouvellement de cette tactique que la liste des orateurs a été envahie par les membres de l'opposition.

MM. Anguis, Roger et Marschal : Vous avez la parole sur un rappel au règlement; parlez sur le règlement.

M. Jaubert : La preuve de la vérité de ce que j'avance, c'est que M. Audry de Puyraveau était inscrit pour le budget.

M. Audry de Puyraveau : Je suis encore pour le budget, mais pour un budget en rapport avec les ressources des contribuables.

M. Jaubert quitte la tribune.

M. Lafitte : C'est aussi pour le rappel au règlement que j'ai demandé la parole, et je parlerai du règlement : Il n'est pas d'usage, dans une discussion générale, d'entendre un membre de la commission; s'il y a quelque chose d'inconvenant dans le discours d'un orateur, c'est à M. le président qu'il appartient de le rappeler à l'ordre; mais il n'y a pas d'exemple de discussions générales interrompues pour entendre des récriminations personnelles; ce n'est ordinairement qu'à la fin de la discussion générale que la parole est accordée à M. le rapporteur pour la résumer. Hier vous avez dérogé à cet usage, mais c'était à l'occasion d'un incident provoqué par le discours de M. Berryer que vous aviez résolu d'entendre; je demande donc que l'usage constant de la chambre soit maintenu, et que la discussion générale ne soit pas interrompue. (Appuyé !)

M. le président : La parole est à M. Bouin.

M. Bouin lit un long discours; il traite la question de l'amortissement et vote contre la suppression des 44 millions de rentes rachetées.

M. de Tracy : La question soumise actuellement à votre examen est tellement vaste que j'en suis réellement effrayé, et je sens que j'aurais épuisé toute l'attention de la chambre, avant que je n'en aie traité quelques parties. J'avais appuyé la proposition des commissions spéciales, et nous voyons cependant que la clarté de la discussion n'y a rien gagné. En effet, on vient vous présenter des demandes d'allocations non motivées. Il n'en était pas ainsi sous l'ancienne monarchie. Les causes de la richesse publique étaient plus profondément étudiées, lorsqu'il s'agissait de créer des ressources pour faire face aux besoins du trésor. Aujourd'hui on produit un chiffre, et en deçà ou vous menace de la désorganisation du service. Comme vous l'a dit M. le rapporteur, tout changement de système est impossible; et en effet le mode de présentation du budget crée l'impossibilité de changer de système. M. le rapporteur vous l'a dit encore hier, pour parler du budget il faut le lire. Mais, messieurs, lorsqu'on jette un premier coup d'œil sur le budget, il est difficile de le comprendre. On n'y voit que de longues colonnes de chiffres sans indication suffisante, et l'on est effrayé de la multiplicité et de la grandeur des nombres. Mais si on cherche à l'étudier avec attention, on y trouve en effet une source féconde d'instruction, et un texte aux plus utiles et aux plus sérieuses observations. Il est vrai qu'il y a deux manières de l'envisager, selon le point de vue qu'on a pris, celui de partie payante, ou celui de partie intéressée et prenante. Il en est du budget comme d'une décoration de théâtre. Ceux qui sont dans la coulisse n'y voient que des planches et des cordages, ceux qui sont dans la salle n'en voient que le beau côté, et jouissent des illusions de l'optique. Mais dans un théâtre ce sont ceux qui paient qui jouissent du coup-d'œil du spectacle; les gens payés n'en voient que le vilain côté : tout au contraire, au budget, ce sont les gens payés qui le voient sous un aspect favorable, ce sont ceux qui payent qui le voient sous un aspect désavantageux. (Rire général, bravo ! bravo !)

Le gouvernement de juillet doit se mettre à la tête de la société, s'attacher à féconder la production, c'est-à-dire, la richesse du pays, s'étudier à simplifier les rouages de l'administration et favoriser toutes les facultés intellectuelles et morales.

Il doit être confiant pour être fort, et sans chercher à intervenir partout, à régner en divisant, à mettre tous les intérêts aux prises, faire converger tous les efforts vers un but commun, et être l'âme de la société tout entière.

Le gouvernement se résume dans son budget. Il suffit de jeter les yeux sur le chiffre total du budget actuel pour voir que le véritable sens de la révolution de juillet n'a pas été compris.

Les classes laborieuses souffrent; c'est un fait qu'il faut reconnaître. L'amour de l'humanité, et surtout celui de la tranquillité doivent montrer à la chambre la nécessité de porter remède à cette détresse. Le meilleur moyen de la soulager est dans les économies. Le rapport le plus éloquent sur la nécessité d'un budget énorme n'est pas une consolation, et malgré l'assertion de l'auteur qui affirmait que, dès que le rapport de M. Thiers était parvenu dans le département du Var, les contribuables s'étaient sentis soulagés, je ne crois pas à cette efficacité d'éloquence, si brillante qu'elle soit. Si j'en pensais que telle fut l'heureuse influence de ce rapport, j'en voterais l'impression à trois millions d'exemplaires. Mais je n'ai pas cette conviction. (Rire général.)

M. de Tracy termine en donnant au gouvernement le conseil de présenter à l'avenir des budgets plus explicites et mieux motivés. Ce n'était pas ainsi que M. Necker rendait ses comptes. Son compte-rendu est encore le modèle à suivre; il fut la meilleure leçon pour les gouvernants et les citoyens. Si le gouvernement ne se montre pas disposé à suivre ce noble exemple, il appartiendra à la chambre de l'y obliger par une énergique et utile initiative.

L'orateur pense toutefois que des réductions plus considérables peuvent être opérées par le budget; et il le votera si des diminutions possibles sont adoptées.

Ce discours est accueilli avec une grande faveur.

M. Jules Larochefoucauld appuie le rapport de M. Thiers.

Il est quatre heures et demie.

Extérieur.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU PRÉCURSEUR.)

ANGLETERRE. — Londres, le 16 janvier. — Nos fonds ont éprouvé, pendant toute la matinée, une hausse considérable; car un moment ils ont été à 84 1/4 pour le compte prochain. Ils ont fléchi depuis, et sont à présent cotés à 84 3/8 pour le compte prochain, et à 84 1/4 3/8 au comptant.

Les deux chambres du parlement seront r'ouvertes demain.

Lord Althorp, dans sa circulaire aux membres ministériels de la chambre des communes, après les avoir informés du jour de l'ouverture de l'assemblée, ajoute que le comité, pour le bill de réforme, est définitivement fixé à vendredi prochain. (Courier.)

— Nous apprenons d'une source qui, jusqu'à ce jour, ne nous a jamais trompés, qu'il n'y a pas eu la moindre mésintelligence entre

lord Palmerston et le prince Talleyrand, ni sur la question de la démolition des forteresses belges, ni sur aucun autre sujet. Le plus parfait accord règne entre les ambassadeurs des cinq puissances chargés d'amener un arrangement à l'amiable entre la Belgique et la Hollande. (Morning-Chronicle.)

— De nombreuses communications, au sujet de la Grèce, ont eu lieu entre la Russie, la France et l'Angleterre, et on s'attend, dans une semaine ou deux, à quelque arrangement définitif. (Spectator.)

PRUSSE. — Berlin, 11 janvier. — Le courrier du cabinet de S. M. le roi des Pays-Bas, Hooger, et le courrier du cabinet français, Mauny, venant tous deux de Pétersbourg, ont passé par cette ville pour se rendre à La Haye et à Paris.

AUTRICHE. — Vienne, 6 janvier. — Le général Lombs de Clam-Martinitz, tout récemment revenu de Berlin, va de nouveau se rendre en cette ville, chargé d'une mission particulière de notre cabinet. La nouvelle que le comte Sébastiani sortirait probablement du ministère de France, a été apprise ici avec chagrin, quoique l'on se flatte de l'espérer que sa retraite n'apportera aucun changement dans la politique de cette puissance. Mais le comte Sébastiani savait traiter les affaires avec une telle facilité, qu'il sera sans doute très-difficile de le remplacer.

L'abnégation de l'intérêt personnel, que la chambre des pairs a montrée dans la question de l'hérédité, a causé ici de l'étonnement. On était loin de s'y attendre, et l'on félicite M. Perier de ce résultat. Celui-ci pourra sans doute bientôt se livrer entièrement aux relations extérieures de la France, et chercher à faire mettre à exécution son projet de désarmement général. Quels que soient les doutes que les journaux français essaient d'élever sur les intentions des gouvernements à ce sujet, il est certain que le désir de tous est conforme à celui de tous les peuples, et qu'on voudrait, autant que peut le permettre la sécurité intérieure et extérieure des Etats, alléger le fardeau si lourd qui accable toutes les nations de l'Europe. Il est certain aussi que les négociations déjà entamées à ce sujet auraient pu peut-être amener quelque résultat satisfaisant, si des événements défavorables au système de désarmement n'étaient venus à la traverser dans plusieurs Etats du continent, comme dernièrement encore les événements de Lyon. On pourra aussi mettre en question si la nouvelle levée de 80,000 hommes, ordonnée en France, est favorable ou contraire à l'exécution de ce projet. Mais, pour y répondre, il faudrait avoir une connaissance exacte de l'état actuel de l'armée, du nombre de remplaçants nécessaires pour les hommes congédiés, de la force des garnisons dans les villes et forteresses, de ce qu'il faut, enfin, pour assurer la tranquillité intérieure. Quelque désirable qu'il soit donc pour chaque gouvernement européen de diminuer les charges des peuples en congédiant un certain nombre de soldats, il ne paraît pas que, dans l'état actuel de l'Europe, ce vœu puisse de sitôt être rempli.

(Gazette Universelle d'Augsbourg.)

BAVIÈRE. — Nuremberg, 12 janvier. — Les autorités de la Bavière rhénane ont non-seulement fait mettre sous scellés la presse de M. Wirth à Nuremberg, où il publiait la Tribune allemande, mais aussi celle de M. Sinbenpfeiffer à Oggersheim, éditeur du Messager d'Occident (le correspondant de Nuremberg). Les deux éditeurs, ainsi que celui de la Gazette de Spire, ont déjà été cités devant les tribunaux la régence du district pour la confiscation illégale de leurs presses.

HESSÉ-ELECTORALE. — Cassel, 5 janvier. — Les jeunes officiers de cette garnison ont vainement tenté de clore joyeusement l'année dernière par un bal qu'ils avaient arrangé pour la Saint-Sylvestre. Les événements du 7 décembre avaient laissé de trop fâcheux souvenirs, aucune dame appartenant à l'état civil n'a voulu s'y rendre, et la fête n'a pu avoir lieu. La ligne de démarcation entre le civil et le militaire est maintenant bien fortement prononcée en Hesse. Très-peu de personnes de l'état civil approchent du casino militaire de Cassel.

(Journal allemand de France.)

Variétés.

L'ARTISTE-MANGEUR.

Vis-à-vis de moi était placé un convive dont le frac, de couleur incomparable, excitait surtout mon attention par l'extrême rareté de ses boutons. Sur trois pieds carrés de drap, il n'y en avait qu'un. Si pareille mesure pouvait s'appliquer à la population humaine, il ne serait bientôt plus question de prendre pour type ce prodigieux accroissement de la colonie de Malte. Mais lorsqu'il s'agit de boutons, c'est une économie qui n'a pas d'exemple. Mon homme avait une figure si particulière, que je ne pus m'empêcher de le croire un sujet distingué. Aussi ne me trompai-je pas. Je découvris en lui un excellent artiste-mangeur, qui réunissait à son admirable talent la vertu du désintéressement, en donnant pendant huit jours de suite des représentations publiques et gratuites de son art.

C'est un fait que la plupart des hommes ont l'habitude de manger comme les brutes, sans conscience nette de ce qu'ils font, sans réflexion, sans règle, sans cette grâce que l'art seul répand sur la nature en l'ennoblissant. Ce que long-tems j'avais pressenti vaguement, que les repas avaient un but bien autrement sublime que de satisfaire au vil appétit terrestre, me parut démontré quand je fus témoin de la supériorité que ce digne virtuose dans l'art de manger déploya devant mes regards.

Les grands musiciens qui se disposent à donner un concert sont dans l'usage d'attendre que l'orchestre soit réuni, et que tous les instruments aient été accordés. Ce n'est qu'après ces préparatifs qu'ils paraissent. Mais notre artiste dédaignait le misérable prestige de l'effet calculé sur la surprise des assistants. Bien au contraire, on le voyait une bonne demi-heure avant les autres dîneurs dans la salle à manger. Les garçons courant en tous sens se trompèrent plusieurs fois sur ses intentions; car ils s'imaginèrent qu'il allait à la rencontre d'un déjeuner à la fourchette. Il tira parti de son isolement en homme pénétré du feu sacré de son art, et qui dédaigne de servir de misérable passe-tems à la foule. D'abord il soumettait son couvert à une investigation rigoureuse; tous les détails de la place qu'il allait occuper étaient soigneusement examinés; il passait successivement sa serviette sur le verre et les assiettes, tenait le tranchant du couteau vers le jour, pour s'assurer qu'il n'y avait pas de brèches, auquel cas il l'échangeait vite contre celui du voisin. L'élasticité du coussin de son siège lui donnait le plus de soucis; car il n'ignorait pas l'importance de cette espèce de table d'harmonie de l'instrument qu'il maniait avec tant d'habileté. Il écartait en conséquence les chaises des deux côtés; puis, en s'asseyant, il étendait son coude horizontale-

ment et se tournait ainsi à droite et à gauche pour prendre la dimension des franchises coudées. Aussi tout le monde s'étonna-t-il plus tard qu'un homme qui ne prenait place que pour deux, pût manger pour six. Quand, après ces préliminaires, il avait du tems de reste, il préludait à ses succès en puisant dans les bouteilles de vin et voisines un petit contingent, suffisant pour remplir son verre; un pain au lait et une couple de cornichons étaient l'accompagnement obligé de cette libation préparatoire. C'est ainsi que, semblable au pilote qui a gagné un port sûr, il pouvait en toute tranquillité affronter l'orage des convives arrivant en toute hâte, et tandis que d'autres cherchaient dans la mêlée leurs couverts désignés, et soupiraient après le potage, lui seul se réjouissait des fruits d'une sage prévoyance.

On ne comprend guère comment il se fait que des milliers de personnes qui, de tems immémorial dînent journellement à table d'hôte, ne se soient pas encore aperçues que l'usage de la fourchette est une véritable supercherie que les aubergistes ont introduite par cupidité. Il ne faut qu'un instant de réflexion pour se convaincre que cet ustensile est plus propre à laisser retomber les mets sur l'assiette qu'à les retenir. Un artiste aussi clairvoyant que le nôtre n'était pas fait pour être la dupe du perfide secours de la fourchette; aussi ne s'en servait-il jamais. Quoi qu'il mangeât, c'était la sûre et ample cuiller à laquelle il se confiait, et afin de la préserver des mains rapaces des sommeliers, empressés d'emporter les cuillers après la soupe, il savait conserver la sienne par d'innombrables mouvements gymnastiques et des tours d'adresse, qui jouaient tout moyen de la lui enlever.

Les peuples de race germanique sont généralement dans l'idée que les divers hors-d'œuvre qui entourent le bœuf, comme les betteraves, les cornichons, la salade aux anchois, ne sont placés sur la même table que pour laisser à chacun la faculté de choisir ce qui lui convient le plus; mais notre gastronome parlait du principe, que ces accompagnemens du bouilli sont destinés à un usage simultané. L'heureux emploi que je lui voyais faire de sa théorie me fournissait la preuve de sa justesse. Le raifort, les pommes de terre frites, le jus brun piquant, les haricots confits, les petits radis, les betteraves, les tranches de melon, le sel et la moutarde, tout enfin était déposé sur son assiette, et il savait tellement ménager l'espace, en disposant chaque objet à l'entour de son morceau de bœuf, que rien ne se confondait avec le reste. Une petite place était réservée, comme à la table ronde d'Arthur, pour quelque hors-d'œuvre oublié dans l'ardeur de son zèle.

L'opinion généralement accréditée, que les arts obtiennent de plus grands encouragemens dans les monarchies que sous les gouvernemens républicains, est un préjugé qui a donné lieu à un autre: c'est qu'on s'imaginerait que la majeure partie des artistes sont attachés aux doctrines féodales de l'aristocratie. S'il était encore besoin de démontrer la fausseté de cette opinion, notre virtuose-gastronome l'aurait fait jusqu'à l'évidence. Le sentiment de la liberté et de l'égalité avait acquis en lui un tel degré de vivacité, que la préférence qu'il voyait accorder aux dames, lorsqu'on les servait à table avant les hommes, le mettait dans un état voisin de la fureur: il ne se contentait pas de pérorer en faveur de la liberté comme les libéraux allemands; il savait combattre pour elle, et souvent on le voyait, animé d'une noble indignation, faire respecter les droits de l'homme et retenir de vive force le bras du sommelier qui allait lui faire un passe-droit en offrant le plat à une dame voisine. Sa passion pour la liberté. L'aubergiste punissait sévèrement la moindre négligence commise à l'égard des convives, le gastronome faisait une active opposition aux velléités despotiques du pouvoir; il ne donnait aux garçons ni repos ni relâche, et ne cessait de les exhorter par la parole et le geste à avoir pour lui les attentions qu'il était en droit d'exiger.

Qui ne sait que les légumes font le bonheur de la tourbe ignoble des mangeurs vulgaires? L'aubergiste ne manque jamais de favoriser ce goût commun, qui satisfait à peu de frais le besoin matériel. Notre illustre artiste témoignait assez son dédain pour les plats de légumes, en les expédiant lestement sans les admettre aux honneurs du savourement prolongé; il volait de l'un à l'autre, et se hâtait d'arriver à leur suite, connue sous le nom de garnitures, où, comme cela se rencontre souvent, il était sûr de trouver une civilisation plus avancée que parmi les maîtres. Un hareng frais à l'air timide, et embarrassé de figurer devant une si nombreuse réunion, fut accueilli avec une bienveillance touchante; le gastronome, capable d'apprécier le mérite à sa valeur, le fit approcher, et eut avec lui un entretien si cordial, qu'à la fin le modeste rejeton de la Baltique ne fit plus avec son aimable protecteur qu'un seul et même être. Il est vrai que les convives murmuraient de ce qu'il leur plut d'appeler une impolitesse; mais l'imperturbable gastronome eut la bonhomie d'en rire; et s'adressant à un comte autrichien, il lui demanda s'il ne pensait pas que le hareng, dont l'origine remonte à l'époque la plus reculée, avait été un jour de fraîche date. Le mérite fait la noblesse, ajouta-t-il, et non les années.

Pendant le service des entremets il était silencieux et comme absorbé dans de graves méditations; il n'était pas rare alors de remarquer sur ses lèvres un sourire mélancolique. Quand il avait achevé le premier tiers de sa portion de pudding (car il divisait sa part de chaque mets en trois tiers, attendu que les assiettes n'étaient pas assez grandes pour contenir la portion entière), il réclamait hardiment une répétition, et en cela il n'y avait rien d'extraordinaire. Mais la troisième fois il avait recours à une ruse. « Garçon! criait-il, encore un peu de sauce. » A peine l'imprévoyant sommelier avait-il donné dans le piège, que notre infatigable tacticien faisait main basse sur le pudding et la sauce.

La plus belle qualité des grands hommes, c'est la bonté d'âme. Notre artiste l'a possédée à un éminent degré. Je pourrais rapporter plusieurs exemples de la douceur et de la commodité de son caractère. Jamais il ne donnait un refus formel à ceux qui venaient le mettre à l'épreuve. Toutes les fois qu'il lui était impossible d'acquiescer pour le moment à la demande qu'on lui adressait, il laissait au moins percer l'espérance de le faire plus tard. Le garçon lui présentait-il un morceau friand qu'il fallait refuser, parce que son assiette était encore chargée, on l'entendait d'un accent plein d'affabilité: « Pas encore, mon cher; mais revenez dans un petit instant. » Je ne puis m'empêcher de citer le trait suivant de son excellent cœur: Un jour, vers la fin du dîner, entre le rôti et le dessert, on lui servit par mégarde un potage; le chef l'avait pris pour un autre convive qui venait d'entrer dans la salle et de se mettre à table. Son parti fut pris aussitôt. Pour éviter au chef la honte et les reproches de maître de l'hôtel, il eut la générosité de manger la soupe comme si elle lui avait été destinée. En toutes choses il montrait sa supériorité. Il n'avait pas adopté le mauvais genre des dîneurs plébéiens, qui choisissent les grandes écrevisses et laissent les petites de côté; il n'oubliait jamais de prendre les petites avec les grandes. Il bravait fièrement la méthode ridicule d'attaquer un pâté du haut en bas, comme s'il y avait l'ombre de bon sens à enfiler le toit pour entrer dans une maison. Il allait plus droit au but, en pratiquant sur le pâté deux portes latérales l'une en face de l'autre. A travers l'ouverture de devant il passait la cuiller, et après avoir, par un coup de main, rassemblé le gibier et la volaille, il poussait tout le contenu vers l'issue opposée, où il s'en emparait avec une dextérité difficile à décrire. Rien n'égalait l'adresse qu'il mettait à trépaner une tête de perdrix. Il vous escamotait un magnifique brochet, véritable édition de luxe, sans songer à faire des portions; le corps de l'énorme poisson couvrait sa propre assiette, tandis que la tête s'appuyait sur l'assiette du voisin de droite et la queue sur celle du voisin de gauche. Ce coup-d'œil m'a tous jours paru des plus imposants.

On n'apprendra pas sans étonnement que notre artiste ne mangeait de toute espèce de rôti que la portion généralement adoptée à nos tables. On en sera d'autant plus surpris, que les connaisseurs font grand cas de viandes rôties. Mais, en maître unique, notre gastronome savait se créer des carrières inconnues avant lui. Comment lui qu'aucun ne pouvait imiter aurait-il cherché à imiter les autres? Il mangeait le rôti en dilettante, profitant de loisirs qu'il se réservait par cet ingénieux procédé pour préparer dignement au dessert (1).

(1) Ce morceau satirique des premiers littérateurs de l'Allemagne actuelle, est extrait de l'intéressant recueil de *Morceaux choisis de littérature allemande avec des notes et de courtes notices sur les auteurs par M. Wilm, professeur à Strasbourg*; deux vol. Paris et Strasbourg, chez F. G. Levrault.

Annonces judiciaires.

(9408) Mardi vingt-quatre janvier 1832, dix heures du matin sur la place du marché du quartier St Just, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de divers objets mobiliers saisis lesquels consistent en batterie de cuisine, vaisselle, meuble tables, tabourets, poêle en fonte, lits garnis, linge, etc., etc. GEOFFROY.

Annonces diverses.

(9595 2) Les porteurs d'une obligation de 10,400 fr., souscrite par M. de Rostaing fils, au nom de son père, au profit du trésor royal, payable le 22 janvier courant, sont priés de s'adresser chez MM. J. Boulachon et C^{ie}, rue Longue, n° 23, chargés de l'acquitter.

SPECTACLE DU 21 JANVIER.

GRAND-THÉÂTRE.

Le Joueur, comédie.—Fleurète, ballet.

BOURSE DE PARIS.—18 janvier 1832.

La bourse a été faible aujourd'hui et presque sans affaires; le 5 p. o/o et le 5 p. o/o, 50 c. au-dessous du cours d'hier. La hausse de fonds anglais a soutenu les cours contre l'effet du manque de combinaison des nouvelles répandues hier.

On a traité quelques affaires de reports; on a fait à prime fin courant depuis 69f 90 jusqu'à 67f 30, dont 1, et 68f à 67f 70, dont 1 cent. pour le 3 p. o/o et 66f 90, dont 1 le 5 p. o/o.

	1 ^{ers} cours.	plus haut.	plus bas.	derniers
Cinq p. 100 au comp.	95 90	96 10	95 90	95 90
— — fin courant	96 »	96 15	95 85	95 90
EMPR. 1831 au comp.	» »	» »	» »	» »
— — fin courant	» »	» »	» »	» »
QUAT. p. 100 au compt.	81 50	» »	» »	» »
Trois p. 100 au compt.	66 20	66 25	66 »	66 10
— — fin courant	66 40	66 40	66 »	66 3
ACTIONS DE LA BANQUE	1615 »	» »	» »	» »
RENTE DE NAPLES au comp.	77 25	» »	» »	77 »
— — fin courant	77 25	» »	» »	77 5
CORTÈS	40 1/2	» »	» »	» »
ESPAGNE. Emprunt royal	73 1/2	» »	» »	» »
— — fin courant	» »	» »	» »	» »
— Rente perpét.	53 3/8	» »	» »	» »
— — fin courant	53 1/4	» »	» »	» »
QUATRE CANAUX . . .	980 »	» »	» »	» »
CAISSE HYPOTHÉCAIRE .	507 50	» »	» »	» »
EMPRUNT D'HAÏTI . .	220 »	» »	» »	» »

Anseline Petetin.

Lyon, imprimerie de Bache, Grand-rue Mercière, n° 44.